# NOTE D'INFORMATION

## Sécurisation de l'approvisionnement en médicaments durant la période hivernale 2026-2027

Dans le cadre de l'anticipation des besoins en médicaments durant la période hivernale 2026-2027, caractérisée notamment par une recrudescence des infections respiratoires et des vagues de froid, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) appelle les établissements pharmaceutiques industriels et les grossistes-répartiteurs à renforcer leur vigilance afin d'assurer la continuité et la régularité de l'approvisionnement du marché national.

Une attention particulière devra être accordée à la **population pédiatrique, particulièrement vulnérable durant cette période**, en veillant à la disponibilité des médicaments essentiels sous des formes pharmaceutiques et des dosages adaptés aux nourrissons et aux enfants.

À cet effet, les établissements pharmaceutiques concernés sont invités à :

- Anticiper les besoins saisonniers et adapter les programmes de production, d'importation et de distribution ;
- Veiller au maintien des stocks de sécurité conformément à la réglementation en vigueur ;
- Assurer une disponibilité suffisante des médicaments essentiels, notamment ceux destinés à la prise en charge des pathologies hivernales et pédiatriques ;
- Signaler sans délai toute difficulté susceptible d'affecter la continuité de l'approvisionnement.

À ce titre, tout risque de rupture ou toute tension susceptible d'affecter la disponibilité des médicaments devra être signalé à l'Observatoire du médicament de l'AMMPS, à l'adresse électronique suivante : observatoire@ammps.gov.ma, en précisant, dans la mesure du possible, le médicament concerné, les stocks disponibles et les mesures correctives envisagées.

**L'AMMPS compte sur la mobilisation et la collaboration de l'ensemble des acteurs de la chaîne pharmaceutique pour prévenir les ruptures de stock et garantir un accès continu aux médicaments, particulièrement au bénéfice des populations les plus vulnérables durant cette période hivernale.**

Rabat, le 13/novembre/2026